

Le Chevalier de l'Immaculée

Lettre n° 28 ♦ 3^e trimestre 2024

Elles regardent l'apostolat avec les yeux du corps...

Beaucoup d'âmes ne font pas d'apostolat parce qu'elles ne regardent l'apostolat qu'avec des « yeux d'hommes », c'est-à-dire les yeux du corps, comme si cette activité n'était qu'une activité purement humaine. Dans cette fausse perspective, on croit qu'il suffit de convaincre en parlant, en argumentant et en démontrant. On croit, implicitement, que la conversion n'est qu'une question de discours. On semble convaincu qu'il faut des qualités intellectuelles et oratoires et qu'elles suffisent par elles-mêmes. On s'imagine que c'est la connaissance qui compte et qu'il faut, en conséquence, du savoir, des arguments et des raisonnements contraignants. Tout cela n'est que *naturalisme* ! C'est oublier que l'apostolat est, avant tout, une œuvre *surnaturelle*, une œuvre de la grâce. Ceci est donc une manière de voir et d'agir qui mène soit à la présomption, soit au découragement.

La doctrine de la causalité instrumentale permet de **sortir de cette erreur naturaliste**. Si je suis un *instrument* dans les mains de la Vierge Marie, qui est la Médiatrice universelle de toutes les grâces, en général, et des grâces actuelles de conversions, en particulier, alors je vais pouvoir concourir à la production d'un « effet plus noble » que celui de ma pauvre action apostolique purement humaine et, donc, à un résultat *surnaturel* qui sera au-dessus de mes forces naturelles. Je serai l'instrument de l'Immaculée, et cela me permettra de « concourir à la production d'un effet qui est au-dessus de moi », c'est-à-dire la conversion de mon prochain.

Cette doctrine de la causalité instrumentale est bien **consolante pour l'apostolat**. Elle écarte toute présomption et prévient contre tout découragement. Elle met le Chevalier à sa vraie place et le maintient dans l'humilité. Nous n'avons qu'une obligation de résultat que par rapport à ce qui nous est propre, par exemple : donner des Médailles ; l'Immaculée produira son effet propre : Elle se sert de notre action pour faire passer des grâces actuelles de conversions. En donnant la Médaille, nous aurons été ses instruments... Marie se sera servie de nous pour produire des effets qui nous dépassent. Elle-même étant l'instrument du Saint-Esprit.

Cette doctrine rend humble : elle évite la présomption qui nous laisse croire presque insensiblement que nous convertissons les âmes par notre propre activité ; elle évite le *découragement*, surtout chez ceux qui sont moins doués ou qui n'ont pas le don de la parole. Elle remet le Chevalier à sa vraie place. Elle ôte aussi toute inquiétude : le résultat ne dépendant pas de nous, l'Immaculée ne nous impose pas une obligation de résultat surnaturel ! ✍

Abbé Guy Castelain+



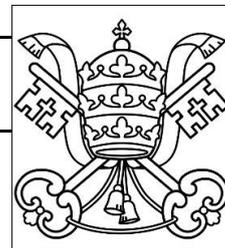
Quand les mots défontent. . .

Le Père Kolbe encourage à contempler l'Immaculée, c'est le meilleur moyen de brûler de dévotion envers l'Immaculée et d'être pleins de zèle pour la faire connaître et aimer. **Le premier privilège** de Notre-Dame, *la Maternité divine*, est la raison de tous les autres. Le Père Kolbe constate : « *Notre faible intelligence ne peut saisir la grandeur de Dieu, ni en conséquence celle de la Mère de Dieu* » (Art. janvier 1938). « *Bien que nous comprenions la notion de "Mère", l'idée de "Dieu" en revanche, qui contient en soi l'infini, échappe à notre esprit limité. Aussi, nous n'arriverons jamais à saisir le concept de "Mère de Dieu"* » (Art. 24 juin 1936). Les saints et grands dévots de la Sainte Vierge se sont toujours sentis impuissants et démunis pour parler dignement de la Mère de Dieu ; les idées humaines, et donc aussi les mots humains, leur paraissaient bien insuffisants. Saint Bernardin de Sienne dit, par exemple, que si la nécessité du bien des âmes ne l'obligeait à parler de Marie, il préférerait garder le silence, pour ne pas rabaisser par ses pauvres expressions celle que la langue des séraphins elle-même est incapable de louer comme il faut... Une conséquence de la Maternité divine est la *Plénitude de grâce et de vertus* de Marie dès le premier instant de sa conception, plénitude qui n'a jamais cessé d'augmenter.

C'est surtout lorsqu'il parle de *l'Union étroite de la très sainte Vierge avec le Saint-Esprit* que le Père Kolbe n'arrive plus à trouver les mots justes. Par crainte de rester en-deçà de la réalité et pressé par ses intuitions mystiques, il se permet d'employer des expressions qu'en stricte théologie spéculative il conviendrait d'éviter : « *L'Immaculée est tellement unie au Saint-Esprit qu'on l'appelle son Épouse... Elle est pour ainsi dire la "personnification" du Saint-Esprit* » (Conf. 20 juin 1937). « *Notre mot humain, "Épouse", n'arrive pas à exprimer la réalité du rapport de l'Immaculée avec le Saint-Esprit. On peut affirmer que l'Immaculée est – en un certain sens – "l'incarnation" du Saint-Esprit* » (Conf. 5 février 1941). « *La Mère très sainte ne fait pour ainsi dire qu'une avec le Saint-Esprit* » (Conf. 25 septembre 1937).

Le Père Kolbe est docteur en théologie et, dans son excès de langage, il prend soin de glisser les mots atténuant la force des expressions qui, sans cela, seraient hérétiques : « *presque* », « *comme* », « *pour ainsi dire* », « *en un certain sens* », etc., lesquelles ne laissent pas de doute sur l'interprétation catholique qu'il faut leur donner. Dans une lettre 28 juillet 1935, il précise que le Saint-Esprit et l'Immaculée sont bien **deux personnes distinctes**, mais que l'union et la docilité de Notre-Dame à son divin Époux sont telles qu'elles se rapprochent de celles de l'humanité sainte du Sauveur vis-à-vis de la Personne du Verbe de Dieu (mais, là, il n'y a qu'une seule personne : celle du Verbe, en laquelle subsiste la nature humaine du Christ). Ce que veut donc dire le fondateur de la M.I., c'est que l'union de l'Immaculée au Saint-Esprit transcende *pour ainsi dire "infiniment"* celle que n'importe quelle personne créée peut avoir avec Lui, au point que sa propre personnalité *semble* se perdre en la sienne, et c'est cela qu'il veut nous faire contempler, admirer, et imiter en Notre-Dame. ✍

Fr. Paul-Marie, o.f.m. cap.



France catholique et France maçonnique

Tout le monde connaît l'affirmation de saint Augustin dans *La cité de Dieu* : **deux amours ont donné naissance à deux cités** ; la **Cité de Dieu** dans laquelle on aime Dieu par-dessus tout et plus que soi-même ; la **cité de Satan** dans laquelle on s'aime soi-même par-dessus tout jusqu'au mépris de Dieu. Jésus-Christ en avait énoncé le premier principe : nul ne peut servir deux maîtres ; ou bien il aimera l'un et haïra l'autre, ou bien il aimera l'autre et haïra le premier. Voilà ce qui caractérise la France catholique et la France maçonnique.

La France catholique est la France-tout-court, car elle est la « *Fille aînée de l'Église* ». Son baptême remonte à celui de Clovis en 396, par saint Rémi. En 1638, le roi Louis XIII la consacrait à la Vierge Marie. C'est cette France qui aime Dieu par-dessus tout. C'est la France des Droits de Dieu. La France que Dieu aime...

La France maçonnique n'est pas la France. Cette « France » est née, pour faire simple, le 14 juillet 1789. C'est une jeune insolente, d'à peine plus de deux cents ans, qui prétend au « droit au blasphème ». C'est une dépravation de la France, une caricature de la France, bref, une France défigurée. C'est la « **France** » des **Droits de l'Homme**. La « France » qui ne reconnaît pas de loi au-dessus de sa propre loi. C'est donc une « **France** » du « *Non serviam !* ». Ce seul fait désigne par lui-même quel est son « père » : un père qui n'est pas dans les Cieux !

Cette **pseudo France** a enlevé les crucifix des tribunaux, des écoles et des hôpitaux. Elle qui a déclaré la séparation de l'Église et de l'État en 1905. Elle a légiféré pour insérer dans sa constitution le « *droit à l'avortement* ». Elle fera, très probablement, la même tentative pour le « *droit à l'euthanasie* ». Ainsi, dans cette « France », le droit de tuer les corps est considéré comme un principe de vie politique. La mort comme principe de vie : où est l'erreur ? Le seul cas existant est celui du Christ, mort sur la Croix pour nous rendre la vie spirituelle. Le principe de la France maçonnique est bien un *renversement* (relire *Le Chevalier* n° 27).

Le citoyen est donc devenu « *une personne sur qui on a droit de vie et de mort* ». Mais, n'est-ce pas là la définition même d'un esclave ? Les citoyens français seront-ils désormais considérés comme des esclaves ? De l'esclavage de l'erreur et du péché, à l'esclavage pur et simple, la distance n'est pas loin. Un peu plus de deux cents ans, orchestrés par la franc-maçonnerie, auront suffi...

Mais **la Providence pourvoit aux besoins spirituels de toutes les époques**. Les francs-maçons font *souvent*, pour ne pas dire *toujours*, un « *bien* » pour cacher un « *mal* ». Par exemple, en 1842, **Victor Schoelcher**, sous-secrétaire aux colonies et franc-maçon (dont les cendres sont au Panthéon à Paris), réclamait « *la libération des esclaves* ». Ce faisant, la franc-maçonnerie couvrait l'esclavage de l'erreur et du vice sous le manteau de la vertu. Cette même année, 1842, on retrouvait le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, qui aurait pu avoir pour titre *Le saint Esclavage de Jésus et de Marie*. La conversion des francs-maçons est donc une œuvre de salut public. **La M.I. répond aux besoins spirituels de notre époque.** ☞

Servus Mariæ.



Trois bonnes nouvelles pour la France...

Reportage sur la Journée nationale à Paris le 1^{er} mai 2024

La Journée nationale s'est déroulée à Paris à **Notre-Dame de la Consolation**. Trois Chevaliers se sont activés avec l'aide de notre Modérateur national pour mettre en place un stand bien achalandé en outils apostoliques : les livres, les 7 nouveaux dépliants, les nouvelles Médailles miraculeuses (or et argent) en deux tailles différentes, une centaine de chapelets en pierre et métal faits main (très résistants), des dizainiers, des dizainiers-bracelets, des petites couronnes, des Médailles avec des chaînes inoxydables, des kits avec une pochette en tissu, des Médailles et des cartes, des kits pour l'apostolat des dépliants ou sur la Médaille miraculeuse (pochettes en plastique), des kits de préparation à la Consécration, et des kits pour la nouvelle action "Passe à ton voisin". Il y avait aussi une impressionnante quantité de canivets (images pieuses en dentelle) et des cartes de mai. Enfin, la plupart des Chevaliers sont repartis arborant fièrement les pin's de la M.I. faits main ! **Les Chevaliers étaient environ une cinquantaine et 8 personnes se sont engagées dans la M.I. en cette fête de saint Joseph et à l'ouverture du mois de Marie.** Les conférences et les photos de la journée sont en ligne sur notre site.

Reportage sur la Journée mariale à Gastines le 25 mai 2024

À l'initiative des sœurs de la Fraternité, une journée mariale M.I. a été proposée aux jeunes femmes et jeunes filles. 7 jeunes filles, dont deux Chevaliers, et 7 sœurs étaient présentes. **Le matin, une conférence** concernait la Médaille miraculeuse comme instrument entre les mains de l'Immaculée pour rappeler sa présence à nos côtés... Puis nous avons étudié tous les symboles de la Médaille avec la carte de visite à l'appui. Au cours de **la messe**, M. l'abbé de Bonnafos a prêché sur la parfaite dévotion mariale qui est une vie. Elle doit donc se développer et grandir en même temps que notre vie spirituelle sous peine de mourir. **L'après-midi** était réservé à *l'Atelier de Marie* et à la fabrication du matériel apostolique : 10 cartes de mai, un dizainier bracelet, 50 médailles centrales pour chapelet, 30 images canivets. Les deux jeunes filles qui sont déjà Chevaliers deviendront, si Dieu veut, les responsables des coins M.I. de leur chapelle respective. L'une d'entre elles cherchait depuis longtemps à faire quelque chose pour la M.I. et l'Immaculée. Les filles sont reparties avec du matériel apostolique. La M.I. a laissé à Gastines et aux soins des sœurs, du matériel de base pour débiter les coins M.I. dans les 6 chapelles et lieux desservis. Pour organiser une Journée mariale M.I. (avec accord explicite du prier), **n'hésitez pas à nous contacter** (07.52.03.51.24.)

Les nouvelles Médailles miraculeuses spéciales France sont arrivées !

Les **60 000 Médailles**, en **deux couleurs** (dorées et argentées) et **deux tailles**, sont arrivées. Pour **1 centime de différence**, vous pourrez vous procurer une petite Médaille pour l'apostolat avec le mode d'emploi pour 0,14 € seulement, et une grande Médaille pour offrir 0,15 € seulement sur le site de *l'Atelier de Marie* : <https://atelierdemarie.m-i.info/produit/medaille-miraculeuse-doree-pour-un-particulier/>.

Lucie-Marie Dubuis.